

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 29/03/2023

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 29 mars 2023 à 10h30 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Roger RECORs**, Président.

PRÉSENTS

M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC
M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE
M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC
M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC
Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE
Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON
M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
M. MAU Didier, Président de la Communauté de communes Médoc-Estuaire
Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH
M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental
Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND

REPRÉSENTÉS

M. DELUGA François, Maire de LE TEICH (*procuration à Mme LE YONDRE*)
M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON (*procuration à M. DAIRE*)
M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC (*procuration à M. DURANT*)
Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON (*procuration à M. BILLOUX*)
M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC (*procuration à Mme BOURSEAU*)
M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE (*procuration à Mme BRISSON*)
M. PAIN Cédric, Maire de MIOS (*procuration à M. MANO*)
M. PEScina Jérôme, Maire de MARTIGNAS SUR JALLE (*procuration à M. RECORs*)
M. POIGNONEC Michel, Maire-adjoint de VILLENAVE D'ORNON (*procuration à M. MAU*)
M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (*procuration à M. DUPRAT*)
M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE (*procuration à Mme GANTCH*)

EXCUSÉS

Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale
M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON
Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
M. CHARIER Alain, Conseiller départemental
M. DENOYELLE Stéphane, Maire de SAINT PIERRE D'AURILLAC
Mme MOUQUET, Conseillère départementale
Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS
M. ROBERT Fabien, Conseiller régional
Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH

PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 17 mars 2023 à chaque membre du Conseil d'administration. Ordre du jour arrêté, conformément au décret régissant les centres de gestion, par le bureau en sa séance du 22 février 2023.

Délibération n° DE-0021-2023

Rapporteur : **Mme VIANDON**

Objet : **Reconduction de partenariats en matière de formation**

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration que le Centre de Gestion est partenaire (avec d'autres centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine) de deux formations universitaires :

- La licence professionnelle : « métiers de l'administration territoriale »

La licence professionnelle accueillait en moyenne 35 étudiants par session jusqu'à l'année universitaire 2020-2021, il en accueille en moyenne 24 sur les années 2021-2022 et 2022-2023.

- Le diplôme universitaire : « carrières territoriales en milieu rural »

Le diplôme universitaire a permis de former 125 personnes entre 2014 et 2023, il accueille en moyenne 13 personnes par session.

Il est partie, dans ce cadre, aux deux conventions de partenariat conclues avec l'Université de Bordeaux.

Ces conventions sont arrivées à échéance au terme de l'année universitaire 2021-2022.

Compte-tenu de l'intérêt constaté de ces formations et au regard des enjeux autour du recrutement dans les collectivités, il paraît indispensable de poursuivre ces dispositifs.

Il est aussi proposé au Conseil d'administration de maintenir le principe de son engagement dans ces partenariats sous conditions identiques pour la prochaine année universitaire. Une réflexion pourrait en effet s'ouvrir sur l'évolution de ces partenariats pour en adapter les modalités ou pour tenir compte de changements d'ordre technique à rattacher aux débats actuels sur l'attractivité de la fonction publique (étant rappelé par exemple que le métier de secrétaire de mairie est une cible privilégiée pour les formations dispensées).

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE :

- de maintenir, pour l'année universitaire 2022-2023, l'engagement du Centre de Gestion dans les deux formations universitaires précitées ;
- de conserver son engagement financier à hauteur de celui de l'année universitaire 2020-2021.

AUTORISE :

- le Président à prendre les décisions ou actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 29/03/2023

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 29 mars 2023.

La secrétaire de séance,



Catherine VIANDON
Conseillère municipale de
SAINT-GERMAIN-DU-PUCH



Le Président,



RECORS Roger
Maire-adjoint de CESTAS

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : **29 MARS 2023**

PUBLIÉE LE : **29 MARS 2023**